



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

13 - Aménagement, habitat et urbanisme

**Aide aux études de faisabilité pour
l'opération pré-labélisée QUARTIER
PLUS 67 de Schweighouse-sur-Moder.**

Rapport n° CP/2014/620

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de cofinancement des études de faisabilité pour l'opération d'habitat, présélectionnée au titre du dispositif départemental «Quartier Plus 67» de Schweighouse-sur-Moder.

Le dispositif « Quartier Plus 67 » vise à la production d'un foncier « accessible » aux bailleurs HLM pour la réalisation d'opérations de logements aidés. Parallèlement, et dans l'esprit des démarches de développement durable observées sur le territoire, le dispositif « Quartier Plus 67 » se veut également accompagnateur et soutien des opérations exemplaires en matière de développement et d'aménagement durables.

Parallèlement à l'accompagnement des collectivités, le Conseil Général propose à ces communes présélectionnées un premier niveau de subvention, à savoir 50% du coût des études de faisabilité, plafonné à 40 000 €. Pour mémoire, le dispositif Quartier Plus 67 prévoit une aide globale aux études de 50 %, plafonnée à 80 000 € pour les communes labélisées.

Le 19 juillet 2012 a eu lieu la réunion de la Commission « Quartier Plus 67 » au cours de laquelle la commune de Schweighouse-sur-Moder s'est portée candidate au dispositif « Quartier Plus 67 », en présentant les enjeux et les perspectives de développement du futur Quartier du Krautgarten.

La commission permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 3 septembre 2012, a décidé que le projet de Schweighouse-sur-Moder, au vu des enjeux exprimés, était potentiellement éligible au dispositif « Quartier Plus 67 ».

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande de subvention de la commune de Schweighouse-sur-Moder qui souhaite un co-financement à hauteur de 50 % des études pré opérationnelles qu'elle a menées pour ce quartier.

Les montants engagés par la ville de Schweighouse-sur-Moder dans le cadre du Quartier Plus 67 s'élèvent à 7 800€ HT. La subvention susceptible d'être octroyée s'élève à 50 %, soit 3 900€.

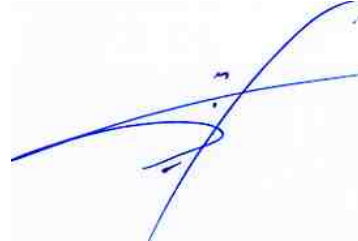
La commune de Schweighouse-sur-Moder ne donnera pas suite à la labélisation « Quartier Plus 67 », la municipalité précédente ayant engagé la vente des terrains communaux à un aménageur privé. En revanche, une démarche active sera menée avec la commune pour la réalisation d'une part substantielle de logements locatifs sociaux sur ce site.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer 3 900 € à la commune de Schweighouse-sur-Moder pour le cofinancement à 50 % du coût des études pré-opérationnelles pour l'opération du Krautgarten pré labélisée au titre du dispositif "Quartier Plus 67".

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL